

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2026

---

GARANTIR LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS FAMILIALES AUX ENFANTS PLACÉS -  
(N° 2493)

Tombé

N° AS53

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.